

Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté

De la 6^{ème} à la 3^{ème}



Publics concernés

Elèves de 12 à 16 ans orientés en Segpa par la Commission départementale d'orientation vers un enseignement adapté du second degré (CDOEASD) :

- qui sont dans l'impossibilité de fréquenter un établissement scolaire ou qui ne bénéficient que d'une intégration partielle ;
- qui résident sur le territoire national* (métropole ou outremer) ;
- qui ont un avis favorable du directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN).

* Pour tout élève résidant à l'étranger, de nationalité française ou étrangère, téléchargez sur www.cned.fr le dossier d'inscription spécial « international ».



Objectifs

Permettre à des élèves de 12 à 16 ans, n'ayant pas les compétences requises pour suivre l'enseignement général du collège, d'acquérir ou de consolider les compétences attendues en fin de CM2 (cycle 3).



Pré-requis

Compétences de fin de CE2.



Descriptif des formations

Votre enfant a eu une orientation en Segpa (en 6^e, 5^e, 4^e ou 3^e) et vous souhaitez qu'il soit scolarisé par le Cned : seul l'enseignement général sera assuré.

Le Cned ne procède pas aux inscriptions aux examens et aux concours. Les élèves de Segpa désireux de passer l'examen du CFG doivent impérativement se renseigner auprès de leur rectorat. Prévenir le Cned en parallèle.

Le suivi scolaire est effectué par des enseignants de l'éducation nationale. Le passage au niveau supérieur est proposé par le conseil de classe au sein du Cned.

Dans tous les domaines de formation, le Cned propose :

- des cours sur support papier : leçons, exercices, évaluations et conseils pour l'accompagnateur.
- des CD audio d'aide à l'organisation pour l'élève et sa famille ;
- les évaluations écrites et/ou orales sont à renvoyer au Cned régulièrement. Un enseignant spécialisé en fera une correction personnalisée.
- en complément, l'accès à un site Internet réservé aux inscrits du 1er degré et de la Segpa (Mond'école) permet à l'élève, dans toutes les disciplines autres que le français et les mathématiques, de disposer en ligne d'exercices d'entraînement et de fiches matériel à imprimer.

Attention : Si l'élève n'a pas accès à internet régulièrement, le travail sur les fichiers « papier » reste possible mais l'inscrit sera privé de ressources intéressantes. Le brevet informatique et internet (B2i) se passe uniquement en ligne et il est demandé en 3^e lors du Certificat de Formation Générale (CFG).

Concepteur

L'ensemble de ces formations est une conception du Cned.

CNED SCOLAIRE



Pour tout renseignement complémentaire : tél. 05 49 49 94 94



CNED

6^e de Segpa

Réf. : P500M

L'élève recevra obligatoirement :

1. mathématiques,
2. français,
3. histoire / géographie
4. Instruction civique et morale
5. arts visuels,
6. anglais* : niveau 1 ou niveau 2 (au choix).

L'élève pourra également demander à recevoir les formations suivantes :

- Attestation** scolaire de sécurité routière (ASSR niveaux 1 et 2).

5^e de Segpa

Réf. : P500O

L'élève recevra obligatoirement :

1. mathématiques,
2. français,
3. sciences expérimentales et technologie,
4. éducation musicale
5. anglais* : niveau 1 ou niveau 2 ou niveau 3 (au choix)
6. attestation** scolaire de sécurité routière (ASSR niveaux 1 et 2).

4^e de Segpa

Réf. : P500Q

L'élève recevra obligatoirement :

1. mathématiques,
2. français,
3. histoire / géographie
4. instruction civique et morale
5. éducation musicale,
6. anglais* : niveau 4 uniquement à travailler sur 2 ans (4^e et 3^e).

3^e de Segpa

Réf. : P500T

L'élève recevra obligatoirement :

1. mathématiques,
2. français,
3. vie sociale et professionnelle,
4. sciences expérimentales et technologie,
5. arts visuels
6. anglais* : niveau 4
7. attestation** scolaire de sécurité routière (ASSR niveaux 1 et 2).

Et en option facultative : Brevet informatique et Internet niveau 1 (B2i).

Et aussi...

Le Cned propose des formations complémentaires :

- initiation au chinois ou à l'arabe ;
- initiation à la langue des signes française (LSF) ;
- petite histoire de la musique, ou petite histoire des inventions, ou petite histoire de la peinture, ou petite histoire de la philosophie ou une petite histoire des spectacles vivants.

Condition d'inscription : Aucune.

Rendez-vous sur le site : www.cned.fr pour davantage d'informations, ou téléphonez au : 05 49 49 94 94



* Anglais : l'élève choisit parmi 4 niveaux de difficulté croissante :
- de 1 à 3 pour la 6^e et la 5^e ;
- 4 pour la 4^e ou la 3^e.

** Attestation scolaire de sécurité routière : à partir de 14 ans, exigée pour passer le permis à 18 ans.

Informations pratiques



Organisation de la formation

Toutes nos formations de Segpa sont accompagnées de guides de travail (livrets et CD audio) expliquant le déroulement de l'année de formation.

Sauf en français et en mathématiques un certain nombre d'exercices d'entraînement sont proposés en ligne. Le reste du cours est sur support papier.

Suivi pédagogique

Le suivi scolaire est assuré par des enseignants de l'éducation nationale, spécialisés. Chaque correction fait l'objet d'un bilan de la part de l'enseignant.

Rythme de travail

Le rythme de progression peut être individualisé, mais si l'élève a des difficultés à envoyer ses évaluations, le service de scolarité doit être contacté au plus vite. **Tout défaut d'assiduité sera signalé au directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN).**

Répétitions à domicile

Le ministère de l'éducation nationale propose aux élèves de moins de 16 ans, malades ou handicapés, la possibilité d'être assistés par un enseignant répétiteur. Le candidat peut être proposé par la famille. Si aucun enseignant n'est volontaire pour assurer ce service, cet accompagnement complémentaire ne peut pas être mis en place. L'absence de répétiteur ne remet pas en cause l'inscription de l'élève.

⚠ Attention, aucune répétition ne doit commencer avant que l'élève ne soit inscrit et que le contrat de l'enseignant répétiteur n'ait été établi pour l'année scolaire en cours.

Expédition des cours

Les cours seront expédiés à partir du 1^{er} juillet puis dans la quinzaine qui suit l'inscription (sauf circonstances exceptionnelles).

Validation de la formation

Chaque élève reçoit en début d'année des certificats de scolarité et en fin d'année un livret de compétences et une proposition du conseil de classe.

Moyens pédagogiques

Le Cned fournit l'ensemble des supports pédagogiques et méthodologiques (manuels, CD audio, CD-ROM site Internet). Il est inutile d'acheter d'autres manuels scolaires..



Moyens annexes

Vous devez vous procurer, selon la classe demandée* :

- un lecteur de CD audio,
- un dictionnaire adapté à l'âge de l'inscrit (20 € environ),
- une calculatrice simple (environ 15 €).

⚠ Attention, sauf en français et mathématiques, les exercices d'entraînement et les évaluations orales d'anglais nécessitent que l'élève ait accès régulièrement à un micro-ordinateur multimédia de type PC ou MAC équipé de :

- un microphone ;
- des haut-parleurs ;
- une imprimante ;
- une connexion internet (haut débit recommandé) ;

Conditions d'inscription

Accessible uniquement aux élèves orientés en Segpa avec l'autorisation du directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) du lieu de résidence.



Dates d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} juillet au 30 novembre 2012.

Les demandes d'inscription en dehors de ces dates ne peuvent être acceptées qu'avec l'autorisation à **titre dérogatoire** du directeur académique des services de l'éducation nationale.

La possibilité d'inscription des élèves suivis par la MDPH est étudiée au cas par cas en liaison avec les services académiques toute l'année scolaire.



Dates de formation

Chaque formation se déroule sur une année scolaire ; les corrections sont assurées de mi-septembre à mi-juin.

Dans le cadre d'une inscription tardive à titre dérogatoire, il convient de contacter le service de scolarité du Cned pour un ajustement du programme dans le temps disponible.



Modalités d'inscription

→ Renvoyez la fiche d'inscription complétée et signée

1. indiquez la classe

2. indiquez le choix du niveau d'anglais ; l'élève choisira le niveau en fonction de ses acquis :

- Niveaux 1, 2 ou 3 pour les élèves de 6^e et 5^e ;
- Niveau 4 pour les élèves de 4^e ou 3^e.

Ce choix du niveau est important dès le début de l'année. Toute modification en cours d'année sera **impossible**.

Dans le cas où aucun choix n'aurait été indiqué, un niveau d'anglais sera envoyé par défaut à l'élève (sans modification possible).

3. Choix facultatifs

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR niveaux 1 et 2) : le Cned assure la préparation au diplôme, mais il appartient à la famille d'inscrire son enfant auprès des rectorats qui organisent l'examen. Cochez la case ASSR pour recevoir cette préparation à l'examen.

→ documents à joindre obligatoirement

- avis favorable du DA-SEN (faire compléter le paragraphe 3 de la fiche d'inscription par l'inspection académique de votre département de résidence)
- la notification d'orientation en Segpa
- l'avis du conseil de classe délivré pour l'année scolaire 2012-2013**
- Pour une inscription en cours d'année scolaire
 - copie du (de)s bulletin(s) de notes du (des) trimestre(s) effectué(s) dans l'établissement fréquenté depuis le début de l'année
 - un exeat (ou certificat de radiation) de cet établissement.
- l'attestation de niveau délivrée par le directeur académique des services de l'éducation nationale de votre lieu de résidence dans les cas suivants :
 - élèves précédemment scolarisés hors du système scolaire français (en établissement étranger ou en établissement français non reconnu par le ministère de l'éducation nationale) ;
 - élèves instruits précédemment en France, en établissement privé hors contrat ou « en famille ».
- le document « déclaration au Maire » qui sera adressé par le Cned à la Mairie
- Pour les élèves inscrits pour raison de santé, le certificat médical du médecin scolaire ou la notification MDPH.

→ Demande de répétitions à domicile

Imprimé à compléter et à renvoyer **uniquement** si vous sollicitez ce service.



CENTRE DE RELATION CLIENT
Délivré par AFNOR Certification
www.marque-nf.com



Pour tout renseignement complémentaire : tél. 05 49 49 94 94



CNED

Document à conserver

CNED

SERVICE ACCUEIL
3 ALLÉE ANTONIO MACHADO
31051 TOULOUSE CEDEX 9

05 49 49 94 94 

Novembre à mai : lundi à vendredi : 8 h 30 - 18 h
Juin à octobre : lundi à vendredi : 8 h 30 - 18 h 30
et samedi : 9 h - 12 h 30

Tarifification ordinaire, sans surcoût



CENTRE DE RELATION CLIENT
Délivré par AFNOR Certification
www.marque-nf.com

Information importante sur l'obligation scolaire

À consulter pour toute inscription réglementée en classe complète d'élève de moins de 16 ans, résidant sur le territoire national.

Madame, Monsieur,

En raison d'un empêchement justifié à fréquenter un établissement scolaire, vous avez demandé l'avis du directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) pour inscrire votre enfant en classe complète à inscription réglementée au Cned.

Cette lettre d'information a pour objet de vous apporter des précisions sur les modalités de l'instruction dans la famille. Elles sont fixées par la circulaire ministérielle n° 2011-238 du 26-12-2011 dans laquelle il est rappelé :

« Le principe de l'obligation d'instruction, posé dès 1882, exige aujourd'hui que tous les enfants âgés de six à seize ans, présents sur le territoire national, bénéficient d'une instruction, qui peut être suivie, selon le choix des personnes responsables, soit dans un établissement scolaire public, soit dans un établissement scolaire privé, soit dans la famille. ».

Conformément à ce qui est prévu par le texte précité, **le Cned doit déclarer l'inscription de votre enfant à la mairie de votre commune de résidence.** Cette déclaration est indispensable au maire pour pouvoir contrôler le respect de l'obligation scolaire. Elle va lui permettre de réaliser l'enquête sociale qu'il a l'obligation d'effectuer. Cette enquête a lieu tous les deux ans jusqu'aux 16 ans des enfants instruits dans leur famille et a uniquement pour objectif « *d'établir quelles sont les raisons alléguées par les personnes responsables, et s'il leur est donné une instruction dans la mesure compatible avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille* ».

Le Cned a aussi l'obligation d'informer les services académiques de tout manque de travail (devoirs non rendus aux dates prévues). Pour rappel, le signalement d'un manque de travail peut avoir des incidences sur le versement des prestations familiales ou le bénéfice d'une bourse.

Compte tenu de ces éléments d'information, nous vous demandons donc de bien vouloir compléter et retourner au Cned avec les pièces justificatives du dossier d'inscription, le document « Déclaration au maire de l'inscription au Cned » ci-joint.



CNED
Déclaration au maire de l'inscription au Cned

Mairie de _____

Pour toute inscription réglementée en classe complète, d'élève de moins de 16 ans résidant sur le territoire national.

Madame, Monsieur le Maire,

Conformément à ce qui est prévu par la circulaire ministérielle n° 2011-238 du 26-12-2011 précisant les modalités de l'instruction dans la famille, **le Cned doit déclarer à la mairie de la commune de résidence, toute inscription autorisée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN).**

En conséquence, nous vous informons qu'en raison d'un empêchement justifié à fréquenter un établissement scolaire, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) a autorisé l'inscription pour l'année scolaire 2012-2013 de l'enfant :

Prénom _____ Nom _____

Date de naissance _____

Domicilié(e) à (adresse complète) _____

Code postal _____ Ville _____

Prénom et nom du responsable légal de l'enfant _____

Réserve au Cned
Le Directeur général du Cned, certifie que l'enfant ci-dessus désigné(e) est inscrit(e) dans son établissement pour l'année scolaire 2012-2013 sous l'indicateur _____ en classe de _____
Toulouse, le _____ Serge Bergamelli, directeur général du Cned

Complétez le document joint

« Déclaration au maire de l'inscription au Cned »

◀ Compléter l'adresse de la mairie de votre lieu de résidence.

◀ Complétez les informations concernant votre enfant.

Retournez au Cned le document complété avec le dossier d'inscription pour l'inscription réglementée de votre enfant en classe complète.

Nos services le transmettront à la mairie de votre lieu de résidence, dès l'inscription définitive de votre enfant.

En signant la fiche d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance des informations communiquées par le Cned sur l'obligation scolaire.

Information importante sur l'obligation scolaire

**À consulter pour toute inscription libre en classe complète
d'élève de moins de 16 ans, résidant sur le territoire national.**

Madame, Monsieur,

Cette lettre d'information a pour objet de vous apporter des précisions sur les modalités de l'instruction dans la famille.

Elles sont fixées par la circulaire ministérielle n° 2011-238 du 26-12-2011 dans laquelle il est rappelé :

« *Le principe de l'obligation d'instruction, posé dès 1882, exige aujourd'hui que tous les enfants âgés de six à seize ans, présents sur le territoire national, bénéficient d'une instruction, qui peut être suivie, selon le choix des personnes responsables, soit dans un établissement scolaire public, soit dans un établissement scolaire privé, soit dans la famille.* ».

Vous souhaitez que votre enfant soit instruit dans la famille. Dans ce cadre, la circulaire ministérielle précise les obligations des familles :

« *Les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction, qui n'ont pas inscrit leur enfant dans un établissement scolaire public ou privé et qui désirent l'instruire à domicile, doivent chaque année déclarer au maire de la commune de résidence et au directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) qu'elles feront donner l'instruction dans la famille* ».

- Ainsi il vous incombe chaque année de déclarer au maire de votre commune de résidence que votre enfant est instruit dans la famille.

Cela va permettre au maire de contrôler le respect de l'obligation scolaire. Pour cela il a l'obligation de mener une enquête sociale « *uniquement aux fins d'établir quelles sont les raisons alléguées par les personnes responsables, et s'il leur est donné une instruction dans la mesure compatible avec leur état de santé les conditions de vie de la famille* ». Cette enquête est réalisée tous les deux ans jusqu'aux 16 ans de votre enfant.

- La déclaration que vous devez faire auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) va permettre à l'inspection académique de réaliser un contrôle pédagogique qui porte d'une part sur la réalité de l'instruction dispensée et d'autre part sur la progression de votre enfant.

INFORMATIONS TARIFAIRES COLLÈGE

Tarifs applicables jusqu'au 31/03/2013.

Pour tout renseignement sur les tarifs : **05 49 49 94 94**



Votre enfant réside à l'étranger ? Téléchargez sur www.cned.fr le dossier d'inscription spécial « international ».

Vous inscrivez votre enfant,

résidant en France (métropole, outre-mer), à :

... et il est âgé lors de son inscription au Cned de :

↓	moins de 16 ans	16 à 28 ans et sa scolarité n'a subi aucune interruption supérieure à une année scolaire ^①
<p>• une classe complète à inscription réglementée du collège, de la 6^e à la 3^e, prise en compte dans le cadre de sa scolarité en formation initiale, et pour laquelle il n'est pas inscrit dans un autre établissement.</p>	▶ Gratuit	▶ Tarif subventionné
<p>Classe de 6^e Segpa Réf. : P500M</p>	<i>gratuit</i>	138 €
<p>Classe de 5^e Segpa Réf. : P500O</p>		138 €
<p>Classe de 4^e Segpa Réf. : P500Q</p>		144 €
<p>Classe de 3^e Segpa Réf. : P500T</p>		144 €

^① Les personnes dont l'interruption de scolarité était indépendante de leur volonté (raison médicale) ou directement liée à leur parcours de formation (stage à l'étranger) sont considérées - sur présentation de justificatif - comme n'ayant pas interrompu leur scolarité.
L'inscription au tarif subventionné est possible jusqu'au 31/10/2012 pour toute personne ayant interrompu sa scolarité pendant une année scolaire.

Si votre enfant ne remplit pas ces conditions, ou si vous ne fournissez pas les pièces et informations demandées dans le dossier : vous ne pouvez pas bénéficier de la gratuité ou du tarif subventionné.

Ces tarifs ne comprennent pas les fournitures indispensables utilisées dans les cours.



CENTRE DE RELATION CLIENT
Délivré par AFNOR Certification
www.marque-nf.com



Pour tout renseignement complémentaire : tél. 05 49 49 94 94
Cned • 3 allée Antonio Machado • 31051 • TOULOUSE cedex 9



CNED